

COMPTE-RENDU N°4 DES DELIBERATIONS
ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mil vingt et le 10 juillet,

à 19 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Arcades, sous la présidence de monsieur Bernard Destrost, maire.

Etaient présents mesdames et messieurs les adjoints : France Leroy (1^{ère} adjointe), Frédéric Adragna (2^{ème} adjoint), Emmanuelle Clair Dumont (3^{ème} adjointe), Gérard Rossi (4^{ème} adjoint), Marion Taupenas (5^{ème} adjoint), Alain Ramel (6^{ème} adjoint), Corinne Mozolenski (7^{ème} adjointe) et Jean-Christophe Landreau (8^{ème} adjoint),

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux : Jacques Fafri, Pierre Bayle, Jacques Grifo, Philippe Baudoïn, Jean-Luc Tourrel, Sylvie Nicolai, Nathalie Deranville, Fanny Saison, Lucile Pecqueux, Laëtitia Tremouilhac, Laëtitia Louis, Guillaume Galien, Fabienne Barthélémy, Eric Remen, et Pascaline Dubray.

Marie-Laure Antonucci a donné procuration à Laëtitia Louis, Marc Ferri à France Leroy, Cyrille Virilli à Jean-Christophe Landreau, Jean-Henri Lesage à Eric Remen et Audrey Molina à Fabienne Barthélémy.

Laëtitia Louis est désignée secrétaire de séance.



Délibération n° 20200710-001 : DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE – Elections sénatoriales – Désignation des délégués du Conseil municipal et de ses suppléants – Etablissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Rapporteur : monsieur le maire

Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2020 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série 2 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral.

Dans ces départements, à l'exception de la Guyane, les Conseils municipaux sont convoqués le 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Le Conseil municipal de Cuges-les-Pins est donc réuni ce vendredi 10 juillet afin de désigner ses délégués et ses suppléants.

Dans les communes de 1 000 habitants à 8 999 habitants, les listes doivent comprendre 15 candidats au titre des délégués titulaires et 5 candidats au titre des suppléants, conformément aux articles L.284 à L.289 et R.132 et suivants du Code électoral.

Les délégués titulaires et les délégués suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Ont été déposées les listes de candidature suivantes :

LISTE DE LA MAJORITE, conduite par Bernard DESTROST

Désignation des délégués et suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

1. Bernard DESTROST
2. France LEROY
3. Frédéric ADRAGNA
4. Emmanuelle CLAIR DUMONT
5. Gérard ROSSI
6. Marion TAUPENAS
7. Jean-Christophe LANDREAU
8. Corinne MOZOLENSKI
9. Jacques FAFRI
10. Sylvie NICOLAÏ

11. Pierre BAYLE
12. Nathalie DERANVILLE
13. Jacques GRIFO
14. Cyrille VIRILLI
15. Philippe BAUDOIN
16. Laëtitia TREMOUILHAC
17. Alain RAMEL
18. Marie-Laure ANTONUCCI
19. Marc FERRI
20. Laëtitia LOUIS

LISTE DE L'OPPOSITION, conduite par Fabienne BARTHELEMY

Désignation des délégués et suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

1. Eric REMEN
2. Fabienne BARTHELEMY
3. Jean-Henri LESAGE
4. Audrey MOLINA

Il est donc proposé de procéder à la désignation des délégués et des suppléants dans les conditions règlementaires.

Le Conseil municipal,

⇒ Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

⇒ Vu l'arrêté préfectoral n°EL 2020-64 du 30 juin 2020 portant indication du nombre des délégués et suppléants à désigner et élire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020,

⇒ Vu la circulaire NOR/INTA/2015957J du ministère de l'intérieur en date du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire, rapporteur, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article unique : de procéder à l'élection des délégués dans les conditions règlementaires.

Constitution du bureau électoral

Le bureau électoral est présidé par le maire, conformément à l'article R.133.

Il comprend en outre, les deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres du Conseil municipal présents les plus jeunes à l'ouverture du scrutin.

Les membres du bureau électoral sont les suivants :

Monsieur Jacques FAFRI

Monsieur Pierre BAYLE

Madame Marion TAUPENAS

Monsieur Guillaume GALIEN

La présidence du bureau est assuré par les soins de monsieur le maire.

Deux listes ont été déposées la ou les listes suivantes :

LISTE de la MAJORITE, conduite par Bernard DESTROST

Désignation des délégués et suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

1. Bernard DESTROST
2. France LEROY
3. Frédéric ADRAGNA
4. Emmanuelle CLAIR DUMONT
5. Gérard ROSSI
6. Marion TAUPENAS
7. Jean-Christophe LANDREAU
8. Corinne MOZOLENSKI
9. Jacques FAFRI
10. Sylvie NICOLAÏ
11. Pierre BAYLE
12. Nathalie DERANVILLE
13. Jacques GRIFO
14. Cyrille VIRILLI

15. Philippe BAUDOIN
16. Laëtitia TREMOUILHAC
17. Alain RAMEL
18. Marie-Laure ANTONUCCI
19. Marc FERRI
20. Laëtitia LOUIS

LISTE de l'OPPOSITION, conduite par Fabienne BARTHELEMY

Désignation des délégués et suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

1. Eric REMEN
2. Fabienne BARTHELEMY
3. Jean-Henri LESAGE
4. Audrey MOLINA

Le dépouillement donne les résultats suivants :

ELECTION DES DELEGUES

Nombre de conseillers municipaux présents : 29

Quotient électoral : $29/15 = 1.9333$

- nombre de bulletins : 28
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 28
- nombre de délégués à élire : 15

Résultats :

A la proportionnelle :

Liste MAJORITE : 23 voix

Donc $23/1.9333 = 11,89$ soit 11 mandats pour la MAJORITE.

Liste OPPOSITION : 5 voix

Donc $5/1.9333 = 2.58$ soit 2 mandats pour l'OPPOSITION.

Il reste 2 mandats à attribuer à la plus forte moyenne.

Attribution du 14^{ème} mandat la plus forte moyenne :

Liste MAJORITE : $23/(11+1) = 1.9166$

Liste OPPOSITION : $5/(2+1) = 1.666$

Le 14^{ème} mandat est attribué à la liste MAJORITE.

Attribution du 15^{ème} mandat la plus forte moyenne :

Liste MAJORITE : $23/(12+1) = 1.7692$

Liste OPPOSITION : $5/(2+1) = 1.666$

Le 15^{ème} mandat est attribué à la liste MAJORITE.

M. Le Maire proclame les résultats définitifs pour la désignation des délégués :

Liste MAJORITE : 13 mandats de délégués

Liste OPPOSITION : 2 mandats de délégués

ELECTION DES SUPPLEANTS

Nombre de conseillers municipaux présents : 29

Quotient électoral : $29/5 = 5.8$

- nombre de bulletins : 28
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 28
- nombre de suppléants à élire : 5

Résultats :A la proportionnelle :

Liste MAJORITE : 23 voix

Donc $23/5.8 = 3,96$ soit 3 mandats

Liste OPPOSITION : 5 voix

Donc $5/5.8 = 0.8620$ soit 0 mandat

Il reste 2 mandats à attribuer à la plus forte moyenne.

Attribution du 4^{ème} mandat à la plus forte moyenne :

Liste MAJORITE : $23/(3+1) = 5,75$

Liste OPPOSITION : $5/(0+1) = 5$

Le 4^{ème} mandat est attribué à la liste MAJORITE.

Attribution du 5^{ème} mandat à la plus forte moyenne :

Liste MAJORITE : $23/(4+1) = 4.6$

Liste OPPOSITION : $5/(0+1) = 5$

Le 5^{ème} mandat est attribué à la liste OPPOSITION.

M. Le Maire proclame les résultats définitifs pour la désignation des suppléants :

Liste MAJORITE : 4 mandats de suppléants

Liste OPPOSITION : 1 mandat de suppléants

Résultats définitifs :Liste de la MAJORITE conduite par Bernard DESTROST :

13 mandats de délégués

4 mandats de suppléants.

Liste de l'OPPOSITION conduite par Fabienne BARTHELEMY :

2 mandats de délégués

1 mandat de suppléants

Monsieur le maire proclame élus délégués les candidats de la liste dans l'ordre de présentation sur la liste, conformément à la feuille de proclamation jointe au procès-verbal, lequel est dressé en trois exemplaires.

Il proclame ensuite élus suppléants les autres candidats de la liste dans l'ordre de présentation sur la liste, conformément à la feuille de proclamation également jointe au procès-verbal.

Sont donc élus en qualité de délégués

1. Bernard DESTROST
2. France LEROY
3. Frédéric ADRAGNA
4. Emmanuelle CLAIR DUMONT
5. Gérard ROSSI
6. Marion TAUPENAS
7. Jean-Christophe LANDREAU
8. Corinne MOZOLENSKI
9. Jacques FAFRI
10. Sylvie NICOLAÏ
11. Pierre BAYLE
12. Nathalie DERANVILLE
13. Jacques GRIFO
14. Eric REMEN
15. Fabienne BARTHELEMY

Sont donc élus en qualité de suppléants

1. Cyrille VIRILLI
2. Philippe BAUDOIN

3. Laëtitia TREMOUILHAC
4. Alain RAMEL
5. Jean-Henri LESAGE

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

